



EXTRAIT DU REGISTRE DES DLIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

N DEL 2018.03.21/025

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur Grard FROMM, Maire**.

Thme : FINANCES 2

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal et budget annexe de la RMBS.

taient Prsents :

GURIN Nicole, POYAU Aurlie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, PETELET Rene, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphn, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hlne, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Prsents : 24

Nombre de suffrages exprims : 30

taient reprsents :

DUFOUR Maurice pouvoir à GURIN Nicole;
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Grard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
ARMAND milie pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents excuss :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU ric, ARMAND milie, DAZIN Florian.

Secrtaire de sance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Considérant le budget primitif pour l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres du compte administratif du Maire de Briançon, ordonnateur de la commune, et ceux du compte de gestion du Trésorier de Briançon, comptable public, sur l'exécution du budget pour 2017 ;

Considérant toutefois que, par un défaut de paramétrage, les états de suivi de la comptabilité budgétaire du compte de gestion du budget principal pour 2017 ne font pas apparaître les chapitres « opérations budgétaires » N°100 et N°110 votés par le conseil municipal ; que les dépenses afférentes à ces opérations budgétaires ont été enregistrées dans les chapitres par nature du compte de gestion (20,21 et 23) ; qu'en 2018, une solution sera apportée à ce défaut de paramétrage ; que les résultats de l'exécution budgétaire du compte de gestion pour 2017 sont conformes à ceux du compte administratif ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de la commune de Briançon et sur celle du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Briançon, comptable public de la commune, pour le budget principal et pour le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune autre observation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM